

**COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS
du 23 Mars 2020**

Membres présents : Raymond THILLOU, Eric LAGRANGE , Daniel FERTIN,
Éric MASSÉ, Christine DELATOUR , David LAHAYE

* Michel SZELAG n'a pas participé à cette commission

Affaire Stade Auxerrois / Diges Pourrain du Dimanche 8 mars 2020

Cartons rouges aux joueurs LECLERC Christophe du Stade Auxerrois et GASSET Franck
de Diges Pourrain.

Décision de la commission :

Après lecture des différents rapports de l'arbitre José VIÉ et n'ayant pas reçu les rapports des dirigeants et des joueurs du Stade Auxerrois et de Diges Pourrain

La commission décide (décision par Mail):

Pour le joueur LECLERC Christophe le match automatique + 3 matchs

Pour le joueur GASSET Franck le match automatique + 2 matchs

* le rapport de l'arbitre indiquant que le joueur LECLERC Christophe a provoqué cette altercation

* au vue de la situation sportive, les matchs de suspensions ne seront déterminée que lorsque la Commission Sportive aura fixé les dates de reprise.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des
Règlements

Raymond THILLOU